



LA CHAPELLE-PALLUAU

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Arrêté temporaire n°DAV070040  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

## RUE DE LA BRUNIERE

Monsieur PROUTEAU Xavier, Le Maire de la commune de La Chapelle-Palluaud,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9

**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

Vu l'avis favorable de l'agence routière de Challans en date du 7.05.2026.

Vu l'avis favorable de la commune de Palluaud en date du 7.05.2026

Vu la demande en date du 06/05/2026, de l'entreprise Atlanroute, La Loge, 460 rue Pasteur, 85170 LE POIRÉ SUR VIE.

**Considérant** que des travaux réfection de tranchées rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/05/2026 au 12/06/2026  
RUE DE LA BRUNIERE

## ARRÊTE

### Article 1

À compter du 26/05/2026 et jusqu'au 12/06/2026 (3 jours de travaux), les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE LA BRUNIERE :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route ;

### Article 2

À compter du 26/05/2026 et jusqu'au 12/06/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- CHEMIN DU BREGEON
- RUE DES SABLES (D978)
- RUE DU PONT CHANTERELLE (D978)
- AVENUE DE LA REPUBLIQUE (D18A)
- RUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D18)
- RUE DE LA BRUNIERE

### Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'entreprise ATLANROUTE.

Fait à La Chapelle-Palluaud, le 07 mai 2026

**Xavier PROUTEAU**  
Le Maire de la commune de La Chapelle-Palluaud



PO

### DIFFUSION:

- Le Maire de Palluaud
- l'entreprise ATLANROUTE